



15ème législature

Question N° : 40155	De Mme Marine Brenier (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports		Ministère attributaire > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Danger des hélices de bateaux à moteurs	Analyse > Danger des hélices de bateaux à moteurs.
Question publiée au JO le : 13/07/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 15/03/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marine Brenier interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur les accidents causés par les hélices de bateaux à moteurs. Nombreux sont les faits divers que l'on a en mémoire et qui portent sur des tragédies en mer. Plusieurs accidents, immensément graves voire parfois mortels, se produisent chaque année à cause du danger des hélices de bateaux à moteurs lorsque celles-ci ne sont pas protégées. Plusieurs associations souhaitent sensibiliser sur les dangers sévères pour toute personne immergée à proximité d'un bateau. Les familles de victimes sont inquiètes de voir que les constructeurs de bateaux à moteurs préfèrent privilégier la performance de vitesse des véhicules nautiques plutôt que de préserver la vie humaine. La question de la protection des personnes à proximité des bateaux à moteurs devrait être une priorité pour tous. L'État doit être un médiateur, permettant de trouver un compromis entre efficacité économique pour les entreprises et sécurité des usagers. C'est pourquoi elle souhaite savoir ce que le Gouvernement envisage de faire pour la sécurisation des hélices de bateaux à moteurs.